

COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2015

Le Maire ouvre la séance à 18h 20.

Sont présents :

Mmes et MM. RAKIC, BOLZE, CAILLAUD, BECQUET, BRAVARD, VUITTENEZ, LEVIEL, MERVILLE, ROUX, Adjoints

Mmes et MM. HENNEQUIN, DIEZ, LABEAUNE, CHATEAU, FALCE, COSTE, CANCEL, CHAMPION, DAHLEN, DIERICKX, BELISSANT-REYDET, BIANCHI, LAGRANGE-MARTINET, BOUTEILLER-DESCHAMPS, LONGIN, GLOAGUEN, JONDOT-PAYMAL, BOUILLET, THOMAS, Conseillers Municipaux

Secrétaire : M. FAIVRE

Ont donné pouvoir : M. ANDRE à M. BECQUET
Mme MONNOT à Mme BOUTEILLER-DESCHAMPS
M. TRIFFAULT-MOREAU à M. GLOAGUEN
Mme VIAL à M. VUITTENEZ

Avant son arrivée en séance :

M. JACQUET à Mme BIANCHI

Une Minute de silence est observée en hommage aux victimes des attentats perpétrés vendredi 13 novembre à PARIS.

Le Maire laisse ensuite la parole au secrétaire de la séance, pour un bref rappel des décisions prises lors de la dernière séance. Alexis FAIVRE ayant quelques minutes de retard, Thibaut GLOAGUEN se charge de cette communication.

Le Maire demande si des observations sont à porter à ce compte rendu.

M. THOMAS, concernant le rapport 2 relatif aux indemnités des élus, demande que lui soit adressé le tableau actualisé des délégations, ainsi qu'il l'avait déjà sollicité à l'occasion de l'examen de ce dossier.

Le Maire s'engage à lui envoyer le contenu de ces délégations dans les meilleurs délais.

Le procès-verbal de la séance du 24 septembre 2015 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

→ EXAMEN DES DOSSIERS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR

Arrivée de M. FAIVRE à 19h00 et de M. CANCEL à 19h05

RAPPORT 1 – RELATIONS CONTRACTUELLES AVEC LE CONSEIL REGIONAL – CONVENTION REGIONALE DE COHESION SOCIALE ET URBAINE AU PROFIT DE LA VILLE DE BEAUNE PORTEE PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEAUNE COTE ET SUD

(rapporteur : M. BOLZE)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve les termes de la convention régionale de Cohésion Sociale et Urbaine à intervenir entre la Ville, le Conseil Régional et la Communauté d'Agglomération, portant sur les thématiques suivantes :
 - renforcer l'attractivité des quartiers et améliorer le cadre de vie,
 - réduire les disparités en développement le lien social, en favorisant l'insertion et en prévenant les situations de précarité,
 - agir sur le parcours scolaire et favoriser l'accès à la formation et à l'emploi
- autorise le Maire à signer ladite convention.

RAPPORT 2 – AFFECTATION D'OBJETS TROUVES

(rapporteur : M. BOLZE)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise l'affectation des vélos stockés au service des objets trouvés pendant une période de deux ans et non réclamés, à la direction des Solidarités, des Sports et de l'Education -pôle Sport-,
- décide de les inscrire à l'inventaire de la Ville pour une valeur de 150,00 €.

RAPPORT 3 – ORGANISATION DES SERVICES

(rapporteur : Mme RAKIC)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le nouveau dispositif indemnitaire des agents municipaux relevant des cadres d'emplois des conservateurs du patrimoine et de bibliothécaires, tel que présenté et dont les modalités sont récapitulées dans la délibération,
- décide que ce dispositif entrera en vigueur au 1^{ER} janvier 2016.

Arrivée de M. JACQUET à 19h15

RAPPORT 4 – CONTRAT DE PARTENARIAT ECLAIRAGE PUBLIC – RAPPORT D'ACTIVITES 2014

(rapporteur : M. BECQUET)

Le Conseil Municipal, après en débattu, prend acte de la communication du rapport annuel 2014 relatif au contrat de partenariat sur l'éclairage public et la mise en valeur du patrimoine de la Ville.

RAPPORT 5 – VENTE DE PLACES DE STATIONNEMENT AU PARKING ST-ETIENNE

(rapporteur : M. BECQUET)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 34 voix pour et 1 abstention

- autorise la cession de deux places de stationnement au parking St-Etienne au profit de la SCI Irvine, au prix de 14 000 €/place,
- autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la gestion de ce dossier.

RAPPORT 6 – DECISION MODIFICATIVE - MOIS D'OCTOBRE ET NOVEMBRE 2015

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 32 voix pour et 3 abstentions autorise le Maire à faire procéder à la régularisation d'opérations comptables décrites dans la délibération.

RAPPORT 7 – RAPPORTS D'ACTIVITES 2014 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION, DES BUDGETS ANNEXES COMMUNAUTAIRES ET DU CCAS

(rapporteur : M. SUGUENOT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 34 voix pour, M. SUGUENOT ne prenant pas part au vote, donne acte au Maire de la communication des bilans d'activités 2014 des Services publics Assainissement Collectif et non Collectifs, Eau Potable, Déchets, Transports Urbains, Baignade naturelle et Etangs d'Or.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 34 voix pour, M. SUGUENOT ne prenant pas part au vote, donne acte au Maire de la communication des bilans d'activités 2014 des établissements publics de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte et Sud et du Centre Communal d'Action Sociale.

RAPPORT 8 – GESTION DU PATRIMOINE MUNICIPAL – LOCAUX EX COPAVIT – AVENANT N° 2 – CHANGEMENT DE DESTINATION DES LOCAUX

(rapporteur : M. SUGUENOT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le contenu de l'avenant n° 2 au contrat administratif, eu égard à l'accueil de nouveaux services dans les locaux mise à disposition de la Chambre de Commerce et d'Industrie -CCI-,
- décide d'augmenter le loyer correspondant à hauteur de 7 200 €/an (soit 600 €/mois), à compter du 1^{er} septembre 2015, en sus du loyer annuel déjà versé par la CCI,
- autorise le Maire à signer les actes et documents contractuels à intervenir.

RAPPORT 9 – GESTION FINANCIERE DE LA SPL BEAUNE CONGRES – RECAPITALISATION ET AVENANT N°2 AU CONTRAT D'AFFERMAGE

(rapporteur : M. SUGUENOT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 31 voix pour et 3 voix contre, M. CHAMPION ne prenant pas part au vote :

- approuve les modalités de la recapitalisation de la SPL BEAUNE Congrès qui consistent en une augmentation du capital social, par les deux actionnaires majoritaires (Ville de BEAUNE et Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte et Sud) à hauteur de 200 000 € chacun,
- note que le Conseil Communautaire sera appelé à délibérer sur ce point lors de sa séance de décembre prochain,
- autorise le Maire à signer l'avenant n° 2 portant sur une augmentation exceptionnelle de la compensation pour contrainte de service public versée par la Ville pour l'organisation du Festival International du Film Policier « édition 2015 » à hauteur de 156 000 € TTC,
- vote les crédits correspondants, étant précisé que sans préjuger la décision qui sera prise, cette somme a été inscrite à titre de précaution dans la Décision Modificative, objet d'une délibération séparée,
- autorise le Maire à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de ces deux dossiers.

RAPPORT 10 – AVIS SUR LA MOTION PRESENTEE PAR LE SICECO RELATIVE AU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE - SDCI -
(rapporteur : M. SUGUENOT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- prend note qu'un rapport relatif au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale -SDCI- sera inscrit à l'ordre du jour du prochain Conseil, le document adressé récemment par le Préfet étant en cours d'examen,
- dans un premier temps, émet un avis favorable sur la motion présentée par le SICECO relative au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale -SDCI-, visant à une extension de son périmètre afin d'accueillir les 24 communes du SIERT de PLOMBIERES LES DIJON de manière à gérer la distribution d'électricité pour l'ensemble de la Côte d'Or, hors périmètre de la Communauté Urbaine du Grand DIJON.

RAPPORT 11 – DELEGATION AU MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
(rapporteur : M. SUGUENOT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne acte au Maire de sa communication relative aux décisions prises en vertu de cette disposition.

RAPPORT 12 – AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE – MODIFICATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION
(rapporteur : Mme RAKIC)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de procéder à un vote à main levée,

- désigne comme représentants de la Ville pour siéger à la Commission de l'AVAP, :

en qualité de titulaire :

Mme Nadine BELISSANT-REYDET
Mme Carole CHATEAU
M. Xavier COSTE
M. Jean-Luc BECQUET

en qualité de suppléant :

Mme Anne CAILLAUD
Mme Ariane DIERICKX
Mme Marie-Laurence MERVILLE
M. Raphaël BOUILLET

- note que la liste des représentants de l'Etat et des personnes qualifiées, également membres de la Commission AVAP, reste inchangée par rapport à la désignation faite lors du Conseil Municipal du 18 septembre 2014.

RAPPORT 13 – TARIFS MUNICIPAUX « SALLES ANNEXES ECOLES PRIMAIRES » - HORS TEMPS SCOLAIRE

(rapporteur : M. SUGUENOT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la mise en place de tarifs pour permettre l'utilisation des salles annexes implantées dans l'enceinte de plusieurs écoles élémentaires publiques, hors temps scolaire, par diverses associations ou autres organismes publics et/ou privés,
- fixe en conséquence, à compter du 1^{er} décembre 2015, lesdits tarifs qui sont détaillés dans la délibération prise à cet effet,
- autorise le Maire à signer tout document à intervenir.

RAPPORT 14 – RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES SUR LA GESTION DE LA VILLE DE BEAUNE – EXERCICES 2008 A 2014

(rapporteur : M. SUGUENOT)

Le Conseil Municipal, après en débattu, prend acte la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de Bourgogne faisant suite à l'examen de la gestion de la Ville de BEAUNE pour les exercices 2008 à 2014-.

RAPPORT 15 – RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

(rapporteur : M. SUGUENOT)

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, prend acte des éléments communiqués par le Maire sur la situation financière de la Ville permettant d'alimenter le débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil est levée à 22h35.

Affiché le 24 novembre 2015

Les délibérations prises par le Conseil Municipal lors de la présente séance sont consultables à l'Hôtel de Ville. Tout renseignement peut être donné auprès de la Direction Générale des Services du lundi au vendredi de 9 H 00 – 12 H 00 / 14 H 00 – 17 H 00